

centre d'information
et d'orientation
20e arrondissement



académie
Paris
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



PARCOURSUP

Entrer dans l'enseignement supérieur

Clémence ROUX

Psychologue de l'Éducation Nationale

Éducation, développement en conseil en orientation scolaire et professionnelle

Le calendrier 2021 en 3 étapes



ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX



- 20 janvier au 11 mars 2021
 - Création du dossier
 - Saisie des vœux
- 11 mars au 8 avril 2020
 - Finalisation du dossier (projet de formation motivé)
 - Confirmation des vœux

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

> Créer son espace personnel :

À l'aide du Nom, Prénom, Date de naissance et **INE** (identifiant national élève : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat)

> Renseigner l'état civil et la scolarité

> **Conseils :**

Posséder une **adresse électronique valide**

Faire les démarches à partir d'un ordinateur et non d'un téléphone

Renseigner le numéro de **portable du candidat**

Renseigner le numéro de **portable et le mail des parents** (pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme Parcoursup)

> L'application Parcoursup permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure

Terminales 2020-2021.FR

Un site dédié à l'orientation

Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur

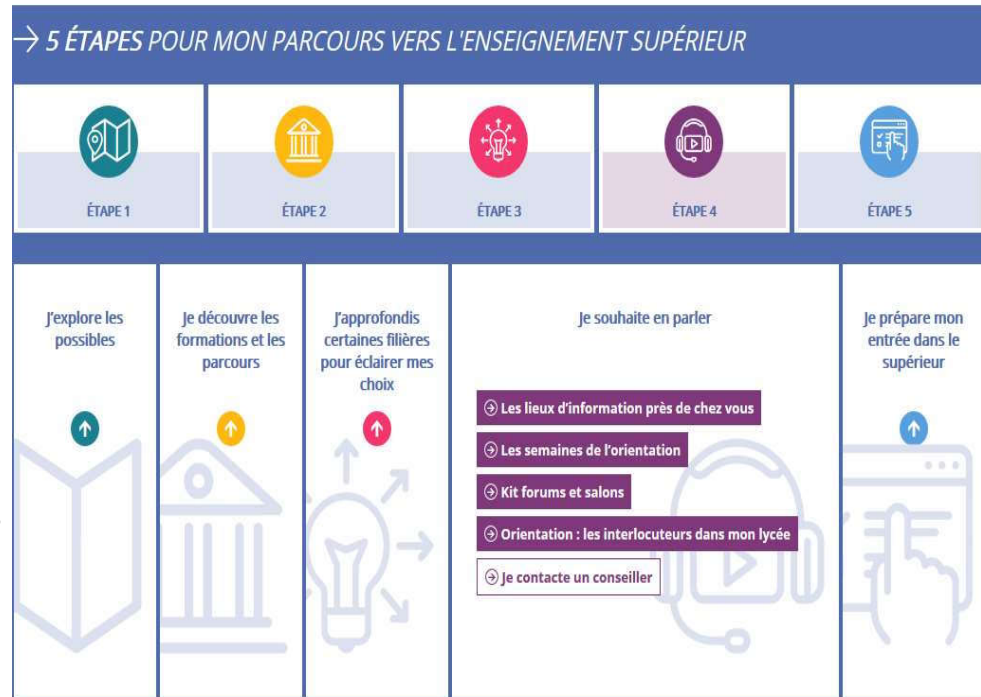
Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle

Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, études de santé...) et les opportunités des filières d'avenir

Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers



TERMINALES 2020/2021



L'offre de formation s'enrichit chaque année.

Recherche des formations

🔍 Veuillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pass Limoges"

✖ Effacer les filtres

Plus de 10 000 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par ▼

Types d'établissement

11915/ 12527

Etablissements

Publics

Etablissements 5473/ 5580

Privés

Apprentissage

Formations en 4795/ 4881

apprentissage

Formations 12593/ 13226

hors

apprentissage

Types de formation

BTS - BTSA - 8788/ 9156

BTSM

La Prépa des INP - Groupe INP - Toulouse (31)

Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac général

Taux d'accès
25%

Places
116

[Voir la fiche](#)

Formations similaires

Général 100% | Techno 0% | Pro 0%

La Prépa des INP - Groupe INP - Bordeaux (Pessac - 33)

Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac général

Taux d'accès
30%

Places
68

[Voir la fiche](#)

Formations similaires

Général 100% | Techno 0% | Pro 0%

La Prépa des INP - Groupe INP - Grenoble (Saint-Martin-d'Hères - 38)

Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac général

Taux d'accès
26%

Places
115

[Voir la fiche](#)

Formations similaires

Général 100% | Techno 0% | Pro 0%



RECHERCHER DES FORMATIONS SUR parcoursup

Rechercher par mots clés ou critères de recherche :

Saisie de mots clés

Sélection de critères : type de formation, spécialité/mention des formations, apprentissage, internat etc.

Affiner le résultat de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise

Consulter les informations pour chaque formation trouvée :

Pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2020

Nombre de places disponibles en 2020)

Taux d'accès en 2020, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission

Suggestions de formations similaires pour élargir vos choix

Lien vers la fiche détaillée de la formation

FORMULER DES VOEUX

> - **10 vœux maximum**

> - **Vœux uniques = LES LICENCES :**

Un vœu = choix pour **une formation** dans **un établissement**

- **Vœux multiples /1 vœu avec des sous-vœux (20 maximum)**

Possibilité de renseigner plusieurs établissements (sous-vœux) pour une même formation

> - **Pas de classement** des vœux,

> - **Saisie obligatoire de la motivation** par vœu = « **Projet de formation motivé** »

Nombre de sous-vœux limité à 10 par formation

(20 sous-vœux maximum au total)

- **Les BTS et les BUT** regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- **Les DN MADE** regroupés par mention à l'échelle nationale
- **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- **Les classes prépas** regroupées par voie à l'échelle nationale
- **Les EFTS** (Établissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale

Par exemple...

Vœux

Sous Vœux

Licence Eco-gestion Paris 5

Licence Eco gestion Paris 8

Licence Eco gestion Paris 13

BUT techniques de commercialisation

IUT Descartes, Paris

IUT Creteil

IUT St Denis

BTS Management commercial opérationnel

Lycée Jacquart, Paris

Lycée Bergson, Paris

Lycée Renoir, Bondy

Lycée Villon, Paris

CPGE ECG

Mathématiques appliqués

+ HGG

Lycée Marcelin Berthelot (Saint-
Maur-des-Fossés)

Lycée Henri IV, Paris

Lycée Carnot, Paris

6 vœux (sur les 10 possibles)

**10 sous vœux
utilisés sur les 20
sous vœux
possibles)**

Cas particuliers

- Les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles)

- Internat / sans internat

- Si vous postulez dans un même établissement, à la fois “avec l'internat” et “sans l'internat” cela vous comptera uniquement pour un seul sous-vœu.

- Les Classes Préparatoires ECG (remplaçant des ECE et ECS),

Peu importe les binômes d'options d'un même établissement cela ne compte que pour un seul sous-vœu. (Il est possible de mélanger mathématiques appliqués/Approfondies et SHS/HGG au sein du même vœux CPGE ECG)

Cas particuliers

Sciences Po et les IEP

- Sciences Po Paris

Postuler à Sciences Po Paris compte comme un vœu, et un sous-vœu par campus (Paris, Reims, Nancy, etc.). Vous êtes limité à deux campus sur les neuf proposés à Sciences Po Paris, donc 2 sous-vœux.

- Le réseau des IEP

Concernant les IEP du réseau (Sciences Po Aix, Sciences Po Lille, Lyon, Rennes, Saint Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse), vous pouvez postuler à tous les IEP pour un seul vœu. Par exemple, si vous souhaitez postuler à Lille et Rennes, cela vous comptera 1 vœu (et 2 sous-vœux).

Sous vœux non comptés dans les 20 maximum

- Sciences Po Grenoble et Sciences Po Bordeaux

Sur Parcoursup, si vous souhaitez postuler à Sciences Po Grenoble ou Sciences Po Bordeaux, cela vous comptera 1 vœu par IEP. Donc si vous souhaitez postuler uniquement à Sciences Po Grenoble, cela comptera 1 vœu. Si vous souhaitez postuler à Sciences Po Bordeaux et Grenoble, cela comptera 2 vœux.

Cas particuliers

Les formations paramédicales

- 5 vœux maximum sur les 10 possibles.

- Le nombre de sous-vœux n'est pas limité ni compabilisés dans les 20 maximum pour les instituts regroupés à l'échelle territoriale (orthophonie, orthoptie, audioprothèse, IFSI)

- En revanche, pas de regroupement pour les formations d'ergothérapeute, pédicure-podologue, psychomotricien, technicien de laboratoire médical (DE) et les instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale. Chaque formation compte donc pour un vœu.

Cas particuliers

Autres formations où le nombre de sous vœux n'est pas limité

=

Non comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés

- Les réseaux d'écoles d'ingénieurs
- Les concours communs des écoles de commerce
- Le concours commun des écoles nationales vétérinaires
- La licence PASS (Ex PACES) (7 UFR en Ile de France = 1 vœux)

Exemples :

- Le concours Accès qui regroupe 3 écoles de commerce, représentera 1 vœu pour les trois écoles.
- Le concours Puissance Alpha qui regroupe 15 écoles d'ingénieurs comptera pour 1 vœu sans limite de sous-vœux.

Point sur l'accès aux études de médecine

Deux possibilités :

Une Licence Accès Santé ou un Parcours Accès Spécifique Santé

- Les deux se préparent à l'**université**

- **PASS** : Majeur santé/mineur autre discipline. Ex PASS option droit

- **LAS** : Majeur autre discipline /mineur santé. Ex LAS Economie Gestion option santé

Attention : bien vérifier dans la fiche formation les filières de santé ouvertes avec la LAS

- Dans les deux cas, à la fin de la première année, si l'étudiant a validé son année, il peut prétendre à une entrée en deuxième année de médecine via des modalités internes aux universités

- Si l'étudiant n'est pas retenu pour une poursuite du cursus médecine, il continuera dans une deuxième année de licence dans la mineure ou la majeure étudiée en première année.

Concrètement

pour la formulation des vœux en LAS...

Exemple

L'élève choisit un portail licence de Droit qui propose l'option « accès santé » à l'université X.

- Au moment où il ajoute ce vœu dans sa liste, il doit aussi choisir un ou les deux sous-vœux proposés : la licence de droit et la licence de droit avec option « accès santé ».

- Ces demandes comptent pour un vœu et les sous-vœux ne sont pas décomptés.

- L'université X vous enverra une réponse pour la licence de Droit et une réponse pour la licence de droit option accès santé (LAS) si vous avez choisi ces deux sous-vœux.

Concrètement

pour la formulation des vœux en PASS...

- Pour demander un PASS en Ile-de-France, vous formulez un vœu multiple qui compte pour un vœu.
- Chaque PASS proposé par les UFR médicales de la région correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux pouvant être demandés n'est pas limité.
- Les sous vœux ne sont pas décomptés dans le nombre de sous vœux maximum autorisés.
- Pour chaque PASS demandé vous devrez choisir la ou les options sur lesquelles vous souhaitez candidater.

Si vous faites un vœu hors IDF : Un PASS dans une université corespond à un vœu.

Les sous vœux (Pass option droit, langue, science de la vie...) sont illimités et non comptabilisés dans les 20 maximum)

FINALISER SES VOEUX

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

> Compléter leur dossier pour chaque vœu :

- Pour tous les lycéens :
 - Saisie du projet de formation motivé
 - Saisie dans la rubrique « ma Préférence »

- Pour certainEs licences (droit et sciences):
 - Questionnaire d'auto-évaluation de droit et sciences obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels.
 - document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations (dossiers artistiques)

> Confirmer leurs vœux

- Date limite de confirmation des vœux : 8 avril (un vœu non confirmé ne sera pas examiné)

LE PROJET DE FORMATION MOTIVE

- **Comment mon parcours me mène à cette formation :**
 - Les faits et événements de mon parcours qui me mènent vers cette formation (intérêt pour le domaine d'étude)
 - Mes démarches de renseignements sur cette formation :
 - *Site Internet : quelles informations précises ont retenues mon attention ?*
 - *Salons/JPO : quelles personnes ? Quel sujet de discussion ?*
 - *Rencontres avec d'anciens élèves ou des étudiants : quelles personnes ? Quel sujet de discussion ?.....*

- **Spécificité de cette formation :**
 - Les contenus, méthodes de travail, volume de stage, ouverture internationale, vie associative, localisation, ...
 - Mes atouts pour réussir dans cette formation en lien avec les attendus nationaux et locaux
 - *Mes expériences à présenter (pratiques à expliciter et traits de personnalité à démontrer)*
 - *Mes choix de spécialités, d'options et thèmes d'études à valoriser*
 - *Mes expériences de renforcement linguistiques et culturelles*
 - *Ma participation à la vie de l'établissement*
 - *Les apports de mes activités sportives, culturelles et associatives*
 - *Mon approche du monde professionnel (stages, jobs, rencontres avec des professionnels)...*

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

- > la **fiche Avenir** transmise par le lycée (rédigée à l'issue du 2nd conseil de classe)
 - avis individuel matière par matière (notes, appréciations, classement de l'élève)
 - avis collectif sur l'adéquation entre les aptitudes et les vœux souhaités (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir dans le travail, engagement, esprit d'initiative au lycée et extra- scolaire...)
 - avis du chef d'établissement sur la cohérence du vœu avec le projet de formation motivé et la capacité à réussir

- > le **projet de formation motivé** par l'élève

- > les **notes de 1ère et terminale**

- > les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

REGLES D'ADMISSION

- > **Pour les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...)**
 - Admission **sur dossier et, dans certains cas, par concours ou entretien.**

- > **Pour les formations non sélectives (licences)**
 - Admission qui peut être subordonnée au suivi d'un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
 - Admission dans la limite des capacités d'accueil
 - Les critères retenus sont internes aux universités
 - L'admission se fait sur la **région académique** : le secteur de référence est donc l'**Ile-de-France**.

 - **Il est important de considérer des vœux de formation hors Paris intra-muros**

- > **Acceptation des candidats provenant de tout le territoire** (mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence)

Etape 3 : Inscription



- 27 mai : je consulte les réponses des formations sur la plateforme
- Avant le 16 juillet : je confirme mon inscription dans la formation choisie

LES REPONSES DES ETABLISSEMENTS

- > **Le 27 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé

- > **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**
 - **par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
 - **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
 - **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

- > **Il répond à TOUTES les propositions d'admission envoyées, en respectant les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux**

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat. Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission et vœux en attente sont considérés comme abandonnés.

LES REPONSES DES ETABLISSEMENTS

- Formation Sélectives

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

- Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

LES REPONSES DES ETABLISSEMENTS

> A. Réception d'une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) :

- **Accepter** ou refuser la proposition
- Maintenir (ou non) les vœux en attente
- Consulter les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> B. Réception de plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si) :

- Obligation **d'accepter une seule proposition** (donc de renoncer aux autres pour ne pas monopoliser les places)
- Maintenir (ou non) ses **vœux en attente**
- Consulter les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> C. Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- Leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2020 seront affichés

> D. Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (choix de vœux que pour des formations sélectives)

- La Commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formations sur places vacantes .
- Nouveaux vœux en phase complémentaire fin juin

Les délais de réponse aux propositions d'admission

Les délais de réponse aux propositions d'admission se raccourcissent au fil du temps :

A partir du **27 mai** 2021, le candidat a **5 jours (J+4)** pour répondre à une proposition d'admission.

A partir du **29 mai** 2021, celui-ci n'a plus que **3 jours (J+2)** pour répondre à une proposition d'admission.

A partir du **17 août** 2021, il n'a plus que **2 jours (J+1)** pour répondre à une proposition d'admission.

La phase d'admission : le point d'étape

29 Juin – 1^{er} Juillet 2021

- Permet de valider les vœux pour lesquels l'élève est en attente et est toujours intéressé.
- Permet d'identifier les candidats « actifs »
- Les candidats qui ont accepté définitivement une proposition d'admission et ceux qui ont activé le répondeur automatique ne sont pas concernés par ce point d'étape.

Pour terminer...

QUID DU « PLAN DE SECOURS »

Une possibilité de parcours qui se réfléchit et qu'il faut vraiment envisager

Deux options

1/ Elargir géographiquement

2/ Diversifier les formations demandées

Quelques repères pour guider la réflexion

- - Les taux d'accès de l'année antérieure



- - L'onglet « formations similaires »



L'orientation dans le supérieur

- Des services d'orientation internes aux universités

- Pour les réorientations licence:

Un passage en deuxième année d'une autre discipline est possible si validation d'une première année (dossier à constituer)

- Implantation d'un CIO des enseignements supérieurs à Paris

Des questions :

- Votre professeur principal
- Rencontrer les Psychologues de l'Education Nationale

Au lycée

- ✓ Madame ROUX : Le jeudi toute la journée,

Prise de rendez-vous au CDI

- ✓ Au CIO au : **153 Avenue Gambetta 75020 Paris**

[01 44 62 39 77](tel:0144623977)

Marci 13h30-17h30

Ouvert pendant les petites vacances scolaires (sauf Noël)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION